



ANNEXE 1 :

Diagnostic / Stratégie du Pays de Caen

1/ Rappel des données démographiques, socio-économiques et environnementales du territoire

FICHE D'IDENTITE

Région : Basse-Normandie

Département : Calvados

- ✓ **1 Communauté d'Agglomération :** « Caen la mer »
- ✓ **9 Communauté de Communes :** « Campagne et Baie de l'Orne » (CABALOR), « Cingal », « Cœur de Nacre », « Entre Bois et Marais », « Entre Thue et Mue », « Evrecy-Orne-Odon », « Les Rives de l'Odon », « Plaine Sud de Caen », « Val es Dunes »
- ✓ **11 Communes hors communautés :** Clinchamps-sur-Orne, Colleville-Montgomery, Fontenay-le-Marmion, Laize-la-Ville, Le Bû-sur-Rouvres, May-sur-Orne, Ouistreham, Saint-André-sur-Orne, Saint-Martin-de-Fontenay, Soignolles, Urville

Soit : 143 communes

Population : 340 231 habitants (population totale)

Superficie : 894 km²

Densité : 369 hab. /km²

Bassin de vie de la capitale régionale bas-normande, le Pays de Caen qui s'étend sur le cœur de l'aire urbaine de Caen, est situé à la charnière du Bassin Parisien et du Grand Ouest, sur l'axe Nord/Sud Iles Britanniques/Péninsule Ibérique. Il rassemble l'essentiel de la population de l'aire urbaine de Caen (340 000 habitants sur 370 000).

Caractérisé par une structure urbaine polarisée autour de l'agglomération et par une périurbanisation très étendue, le territoire est constitué d'un maillage serré et régulier de petites villes constituant des « pôles d'équipements et de services de proximité ». L'agglomération caennaise concentre une part importante de la population ainsi qu'une grande partie des activités économiques, sociales et culturelles. Sa périphérie, affiche, quant à elle, une vocation plutôt résidentielle mais aussi touristique sur le littoral.

ENJEUX :

⇒ Maitriser l'étalement urbain en s'appuyant sur des « pôles d'équipements et de services de proximité », en limitant la consommation de l'espace par des politiques foncières adaptées et en favorisant d'autres formes urbaines.

1.1 – Repères démographiques

Le Pays de Caen qui réunit 340 231 habitants (population totale), dont 227 466 dans l'agglomération, est caractérisé, depuis plusieurs décennies, par un dynamisme démographique important. Selon l'Insee, de 1990 à 1999, le taux de croissance de la population est de 0,55%. Une légère baisse est observée sur la période 1999-2005 (-0,21%). L'évolution démographique est essentiellement due au solde naturel.

La classe d'âge des 20-24 ans est en augmentation constante. Toutefois, les départs des jeunes actifs entre 25 et 35 ans sont plus nombreux que les arrivées.

Le territoire est caractérisé par un excédent migratoire des plus de 60 ans. Ces retraités se sont établis majoritairement à Caen et dans les communes littorales.

A l'horizon 2015, l'accroissement de la population pourrait atteindre 8% liée principalement à un excédent des naissances sur les décès.

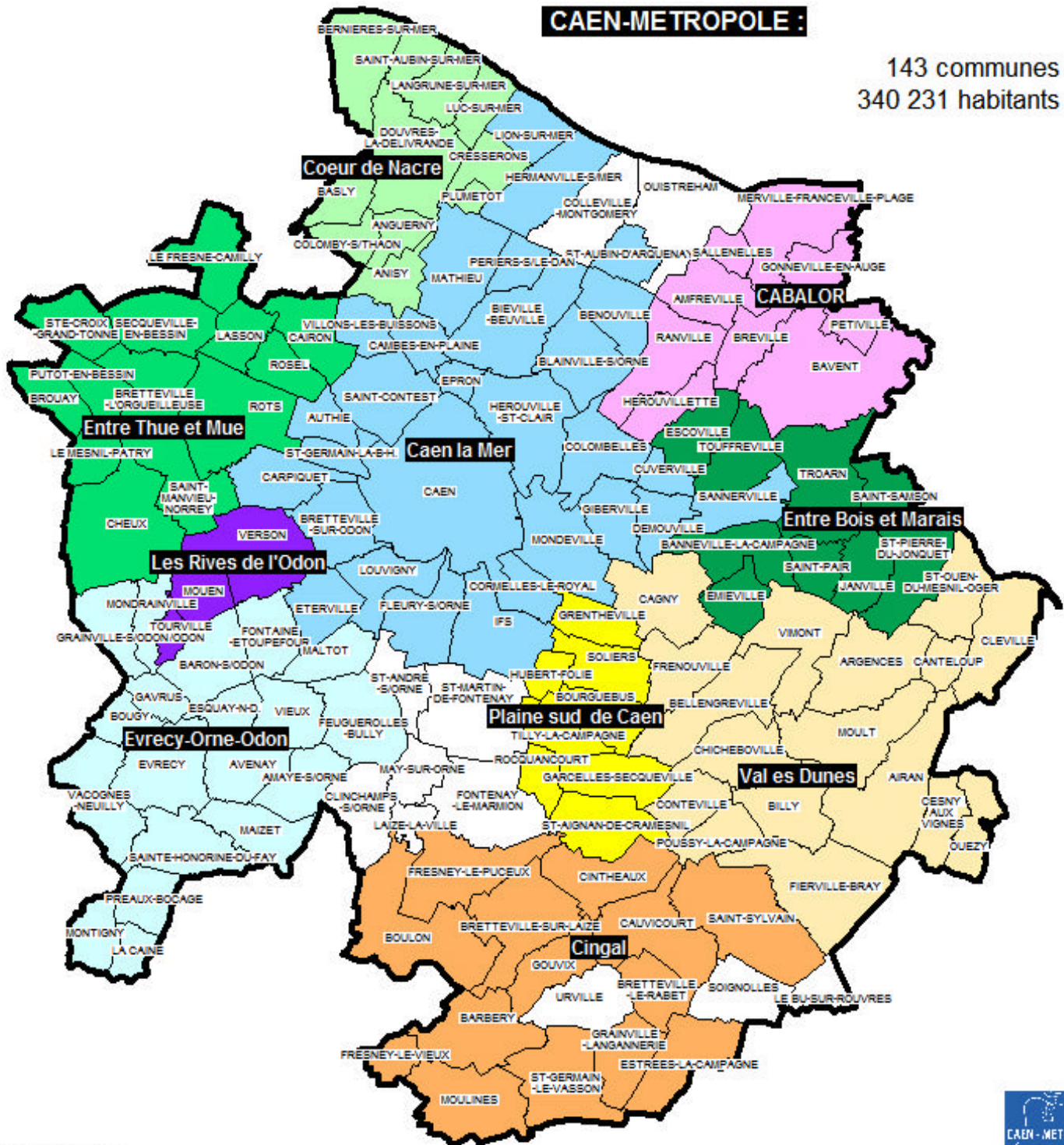
ENJEUX :

⇒ Attractivité du Pays : attirer et fixer les jeunes actifs durablement dans le territoire.

⇒ Anticiper sur les besoins des différentes catégories de populations à l'horizon 2015 (petite-enfance, personnes âgées etc.)

CAEN-METROPOLE :

143 communes
340 231 habitants



IGN BDCARTO - 1998
MAPINFO V7.8



1.2 – Logement, équipements et services

Le parc de logement est majoritairement collectif en zone agglomérée et massivement individuel dans le périurbain. La Côte de Nacre se démarque par son tiers de logements collectifs mais aussi par son parc de résidences secondaires (41 %). Les habitants sont plutôt locataires en zone agglomérée et très majoritairement propriétaires dans le périurbain. Le territoire compte 28 500 logements sociaux, ce qui représente 23 % des résidences principales (dont 85 % sont localisés sur l'agglomération caennaise). 70 % du parc social du territoire est composé de grands logements (type 3 et 4). La vacance est très faible, le taux de rotation diminue et la demande continue à augmenter.

Le territoire dispose d'un taux correct de couverture en services de la vie quotidienne. Même si l'agglomération prédomine par sa concentration des fonctions urbaines sur le territoire, elle est épaulée par une dizaine de pôles secondaires qui ne sont pas tous localisés dans le Pays de Caen mais présents dans l'Aire Urbaine:

- ✓ des pôles principaux comme Douvres-La-Délivrande, Ouistreham et Courseulles-Sur-Mer, Mézidon-Canon, Thury-Harcourt;
- ✓ des pôles secondaires comme Argences, Bretteville-Sur-Laize, Evrecy, Troarn et Creully, Tilly-Sur-Seulles.

Le logement, qu'il soit social ou privé, connaît une crise caractérisée par une augmentation des coûts de construction, une moindre disponibilité du foncier et un déficit de construction de logements. A l'échelle du territoire, cette situation entraîne des inégalités face à l'accession à la propriété. En effet, dans la localisation des lieux de résidence, les territoires ne sont pas accessibles à tous et dépendent surtout des revenus des habitants.

Par ailleurs, l'habitat individuel, même s'il correspond aux aspirations des habitants du territoire, ne répond pas à tous les types de besoins et tous les types de demandes. Il est consommateur d'espace et génère en périphérie éloignée des coûts de déplacements élevés pour certains ménages et des coûts d'équipements pour les collectivités. En dehors de Caen et de l'agglomération où les transports collectifs sont très développés, la fréquentation facile des équipements et services n'est possible que si les usagers ont accès à la mobilité automobile. Cette question de la desserte se pose donc pour les personnes âgées, les jeunes et les personnes aux ressources modestes. De même se pose la question du renforcement et de l'accessibilité des services à la population et notamment ceux liés aux TIC.

ENJEUX :

- ⇒ Assurer une offre de logements suffisante, de qualité et diversifiée pour s'adapter aux nouveaux besoins.
- ⇒ Renforcer les « pôles d'équipements et de services de proximité ».
- ⇒ Renforcer la fréquentation et l'accessibilité aux équipements et services, notamment pour certaines catégories de population.

1.3 – Transports et déplacements

Le Pays dispose d'une gamme complète de grandes infrastructures : routière, ferroviaire, portuaire et aéroportuaire.

Le réseau routier permet une bonne accessibilité au centre de Caen. Il s'articule autour du périphérique sur lequel sont branchées une demi-douzaine d'axes structurants à 2X2 voies qui irriguent le territoire. Le périphérique de Caen joue donc à la fois un rôle de rocade, de voirie d'agglomération (inter quartier) et de voie de transit. En ce qui concerne l'accessibilité ferroviaire depuis d'autres agglomérations françaises ou européennes, le territoire est confronté à un déficit lié notamment aux difficultés d'accès au réseau ferroviaire de l'Ile de France, ne disposant pas actuellement d'une connexion au réseau à grande vitesse.

A l'intérieur de l'agglomération, le nombre moyen de déplacements est de 3,64/jour/personne. La mobilité la plus élevée concerne les personnes ayant fait des études supérieures. Les actifs sont plus mobiles que les jeunes et les personnes âgées.

Globalement, la voiture est la plus utilisée dans les secteurs les plus éloignés de la ville-centre et dans les secteurs les plus aisés. Plus de 91 000 déplacements quotidiens ont lieu depuis les communes périurbaines (hors agglomération) vers l'agglomération. Pour ces déplacements, la part de marché de la voiture est très largement supérieure à la moyenne.

A l'inverse, les transports collectifs sont plus empruntés dans les secteurs proches du centre-ville et dans les quartiers périphériques. On constate un retour de la marche à pied dans l'ensemble des secteurs. Ce mode de déplacement reste cependant privilégié en centre-ville et là où la densité d'habitants, d'emplois et d'équipements est la plus forte.

Le phénomène de périurbanisation génère un accroissement du nombre de véhicules sur le réseau routier vers le cœur du territoire avec des migrations pendulaires qui concentrent un flux important de voitures et entraîne des difficultés de circulation. Par ailleurs, la dépendance à la voiture des populations périurbaines et le renchérissement énergétique pourront devenir source d'appauvrissement et d'exclusion sociale. Au-delà, l'augmentation des déplacements en automobile n'est pas sans conséquence sur l'environnement.

Des politiques de déplacements sont initiées à différentes échelles (Bus de ville, Tramway, Bus verts, TER). Un certain nombre de collectivités et notamment la ville centre ont mis en place des politiques cyclables. Certaines s'insèrent à différents niveaux, PDU, plan vélo départemental, schéma régional des vélo-routes - voies vertes.

Cependant, les objectifs de ces différents politiques cyclables ne sont pas les mêmes, entre déplacements de loisirs et déplacements quotidien. Afin d'assurer une continuité dans les aménagements, il conviendra de mieux les coordonner.

Toutes ces politiques offrent différents choix dans les modes de déplacements des usagers. Cependant, les questions de la desserte des territoires les moins denses, de l'interface entre l'agglomération et le périurbain, ou des déplacements de périphérie à périphérie restent en suspens. La cohérence de ces différentes politiques à l'échelle du Pays de Caen est à rechercher.

ENJEUX :

- ⇒ Maitriser la croissance des déplacements automobiles en renforçant, développant et organisant :
 - Le développement et l'accès aux transports publics pour tous ;
 - L'intermodalité ;
 - Les modes doux.
- ⇒ Favoriser une meilleure accessibilité à l'ensemble du territoire.
- ⇒ Favoriser une meilleure utilisation et valorisation de l'infrastructure ferroviaire dans la desserte du Pays de Caen.
- ⇒ Favoriser une meilleure cohérence entre les diverses politiques de déplacement à l'échelle du territoire et la coopération entre les différents acteurs.

1.4 – Economie, emploi et formation

Population et emplois ont connu des évolutions positives depuis 1990. Cette évolution est liée à l'attractivité économique de l'agglomération.

Le chômage en baisse sensible depuis 2004, concerne plus particulièrement les personnes peu qualifiées. Le taux d'activité moyen et le taux d'emploi élevé reflète notamment une forte concentration de l'emploi sur l'agglomération (les 2/3 sur Caen, Hérouville et Mondeville).

On peut aussi retenir la forte présence de catégories socioprofessionnelles qualifiées (40%) et le poids de la fonction publique dans la catégorie socioprofessionnelle (C.S.P.) des cadres (60%). On note que 10% des cadres résidents sur le territoire métropolitain travaillent en dehors.

ENJEUX :

- ⇒ Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

L'économie du Pays de Caen est désormais tertiaire, avec une forte représentation des établissements de taille intermédiaire (50-200 salariés) et dont les grands employeurs sont surtout publics.

L'agriculture est très présente sur le territoire même si le nombre d'emplois directs reste limité (2000 emplois). La présence de l'élevage, dans les vallées, vient compléter la grande culture (céréales, blé, industrie du lin) qui concerne principalement la plaine. Cet élevage n'est pas marginal sur le territoire métropolitain puisque les différents cheptels (bovin, porcin, volaille) représentent entre 11 et 15% des cheptels calvadosiens.

L'industrie, avec 413 établissements de plus de 10 salariés et 22 000 emplois, s'appuie sur quelques grands établissements phares (34% des emplois dans les 4 premiers employeurs : Renault Trucks, Peugeot Citroën, NXP et Robert Bosch électronique SA). Cependant, ses champs d'activités sont très diversifiés : trois secteurs ont une importance majeure (le secteur de la métallurgie, de l'électronique et de la construction automobile). Quatre autres secteurs peuvent être qualifiés d'importants pour l'économie locale : le secteur de l'agroalimentaire, de la pharmaceutique, de l'énergie et le secteur des équipements industriels.

Les services représentent désormais plus de 103 000 emplois, dont un tiers d'emplois publics. Cent vingt huit établissements emploient plus de 100 salariés et les domaines concernés sont variés. Au-delà de 500 salariés, il s'agit presque exclusivement d'employeurs publics.

Le tourisme est aussi une composante importante sur le plan économique. Les sites du débarquement, le patrimoine historique, le littoral constituent les principaux atouts de cette activité. Par ailleurs, l'importance de la clientèle d'affaires étend la saisonnalité de cette activité de janvier à décembre.

ENJEUX :

- ⇒ Maintenir une diversification et une expansion des activités économiques.
- ⇒ Soutenir le maintien et le développement des activités agricoles.
- ⇒ Promouvoir et soutenir le tourisme à l'échelle du Pays.

Pôle d'enseignement supérieur majeur, le territoire offre un panel de formations dans de nombreux domaines. Concernant la recherche et l'innovation, les trois structures majeures de recherche et d'innovation en région sont localisées dans l'agglomération caennaise, il s'agit de l'Université de Caen, de l'Ecole Nationale d'Ingénieur et Centre de Recherche (électronique, informatique, matériaux...) et le Grand Accélérateur National d'Ions Lourds (GANIL). De nombreuses passerelles sont établies entre le domaine de la recherche et les entreprises. Le campus technologique Effiscience en est une illustration.

ENJEUX :

- ⇒ Soutenir le développement des pôles de recherche et de la connaissance et encourager les liens et les partenariats avec les entreprises.

La Basse-Normandie ne développe qu'un faible niveau d'échanges avec le reste du territoire national et du monde. Ceux-ci se concentrent sur les deux filières économiques majeures présentes localement : agroalimentaire et automobile. On observe l'existence d'une filière logistique locale répondant à des besoins régionaux, mais que la position géographique de Caen pourrait permettre de développer. Par ailleurs, la métropole caennaise possède des fonctions de commandement économique liées à sa fonction de capitale régionale. Le territoire dispose d'un tissu économique et des outils nécessaires pour élever le niveau de sa compétitivité sur ses domaines de compétences et s'ouvrir sur le monde. Ils doivent être conservés voire améliorés et les atouts doivent être mis en valeur. L'offre de services aux entreprises y compris celle liée aux TIC doit être renforcée.

ENJEUX :

- ⇒ Soutenir les filières émergentes et innovantes (ex. filière nautique, éco-construction, énergies renouvelables, filière bio, les services à la population etc.) et renforcer la cohérence et le dynamisme des filières déjà fortement implantées.
- ⇒ Soutenir le développement de la formation professionnelle en particulier dans les filières émergentes et innovantes.
- ⇒ Soutenir les opérations visant à faire évoluer l'offre numérique en faveur de la population et des entreprises.

Sur le territoire du Pays de Caen, l'offre commerciale, qui a fortement progressée, est très importante. Elle est, en poids relatif, supérieure la demande. L'évolution récente de l'équipement commercial aboutit à la création d'un véritable maillage du territoire autour de Caen. Les pôles commerciaux, dont la locomotive est un grand hypermarché, rayonnent sur une part du territoire métropolitain. Les supermarchés jouent désormais le rôle de « commerces de proximité ».

ENJEUX :

- ⇒ Promouvoir un développement commercial cohérent, équilibré et prenant en compte les nécessités de développement durable.
- ⇒ Faciliter la présence d'un commerce de proximité vivant et attractif.

1.5 – Cadre de vie, environnement, eaux et paysages

Le cadre de vie du Pays de Caen allie la présence d'une grande ville dynamique et équipée à proximité de la campagne et de la mer. Cet atout trouve notamment son origine dans la qualité de l'environnement et des paysages.

De part son mode développement, basé sur le maintien d'une agriculture intensive, sur un développement pavillonnaire en périurbain et sur l'aménagement de vastes zones d'activités en périphérie d'agglomération, le territoire présente plusieurs préoccupations « environnementales : appauvrissement, artificialisation et consommation de terres agricoles de valeur agronomique élevée (6 300 ha urbanisés entre 1970 et 2005 selon la Safer), dégradation des eaux souterraines liées aux pratiques agricoles intensives, intensification des émissions de gaz à effet de serre...

ENJEUX :

- ⇒ Protéger et développer la ressource en eau.
- ⇒ Renforcer la réduction et la gestion des divers types de déchets.
- ⇒ Contribuer à la maîtrise énergétique et à la lutte contre le changement climatique.
- ⇒ Préserver et mettre en valeur les paysages, le patrimoine naturel et bâti, et la biodiversité.
- ⇒ Favoriser le développement d'une politique raisonnée, équilibrée et concertée sur les marges des espaces agricoles.

1.6 – Animation du Pays et promotion de son territoire

Le Pays de Caen a été officiellement reconnu par arrêté préfectoral le 17 juillet 2006 et le Syndicat Mixte Caen-Métropole en est devenu la structure porteuse le 1^{er} janvier 2007.

Le Syndicat Mixte est composé :

- d'un organe délibérant, le Comité Syndical, qui comprend les délégués représentants les collectivités membres. Il se réunit 3 à 4 fois par an pour traiter des choix stratégiques : gestion du Schéma Directeur, élaboration du SCoT, positionnements sur des dossiers importants, finances,...et faire le bilan des activités.
- d'un Bureau, qui dispose de délégations pour gérer les affaires courantes, et dont les membres sont élus au sein du Comité Syndical. Il se compose du Président du syndicat, des vice-présidents et de membres.

Une Commission « Pays » a été mise en place à cet effet et comprend des représentants de toutes les communautés et de toutes les communes hors communautés membres. Elle est chargée de mener les études et de faire les propositions pour la mise en œuvre et la gestion de la compétence « Pays ». Elle est présidée par un Vice-Président du Syndicat désigné spécifiquement à cet effet.

Le Conseil de développement, installé le 16 septembre 2005, est composé de 48 membres représentant les milieux socio-économiques, syndicaux, associatifs et culturels, de l'université, de la recherche et de la santé.

Le Syndicat mixte fonctionne avec une équipe permanente composée de six personnes : un directeur, trois chargés de mission et deux secrétaires.

Pour l'animation et le suivi du Pays et du Conseil de Développement, le Syndicat mixte s'appuie sur deux chargés de mission Pays, le premier généraliste et le deuxième avec un profil « développement durable ».

Le peu d'antériorité du « Pays » et la prise de compétence « Pays » récente du Syndicat nécessite de communiquer sur l'articulation entre les différentes compétences et outils dont s'est dotés le Syndicat Mixte Caen-Métropole et ce, pour une meilleure appropriation de cette nouvelle compétence de la part des élus et des partenaires.

ENJEUX :

- ⇒ Faire connaître le Pays de Caen et son identité.
- ⇒ Améliorer la lisibilité de sa structure porteuse et de ses actions en direction des élus et partenaires du Pays :
 - Développer ses outils d'animation et mettre en place des outils de suivi et d'évaluation.
 - Développer le Site Internet du Syndicat Mixte, les rubriques consacrées au Pays et développer de nouveaux outils de communication.

2/ Stratégie de développement du territoire

*Renforcer l'attractivité et le rayonnement du Pays de Caen
dans la perspective d'un développement équilibré et durable.*

Le Pays de Caen est caractérisé par une armature urbaine forte et hiérarchisée avec un mode de développement qui laisse apparaître des limites et qu'il est nécessaire de gérer afin de maintenir le territoire attractif et garantir un développement équilibré, solidaire et durable.

Le Pays devra s'attacher à répondre aux objectifs suivants :

- Maitriser l'étalement urbain en s'appuyant sur des « pôles d'équipements et de services de proximité », en limitant la consommation de l'espace par des politiques foncières adaptées et en favorisant d'autres formes urbaines.
- Préserver les fondements de son attractivité et renforcer son rayonnement tout en s'ouvrant aux territoires limitrophes.
- Favoriser un développement alliant cohésion sociale et excellence environnementale.

Pour ce faire, le Pays devra :

- Assurer le développement équilibré, la répartition et l'accessibilité des activités et services à la population sur l'ensemble du territoire.
- Gérer et anticiper les impacts de son mode de développement sur l'environnement.

Il est à noter qu'en prolongement de la Charte du Pays, des réflexions sont actuellement en cours : l'une porte sur les « services à la population » qui a pour finalité l'élaboration d'un Schéma de services et l'autre porte sur un « Bilan Carbone », diagnostic préalable à l'élaboration d'un Plan Climat.

Ces deux études s'inscrivent dans un processus de reconnaissance du Pays et d'appropriation de la démarche par les acteurs locaux. En outre, elles apportent une contribution aux travaux en cours dans le cadre de l'élaboration du SCoT.

Le Syndicat Mixte Caen-Métropole dispose en effet de deux autres outils de gestion complémentaire pour le Bassin de vie de Caen, le SCoT, actuellement en cours d'élaboration, et la Charte d'Urbanisme Commercial, actuellement en cours de mise à jour. Le SCoT permettra d'orienter l'évolution du territoire à long terme et de faire les grands choix en matière d'aménagement de l'espace.

Au moment de l'approbation du PADD du SCoT en 2008, la Charte de Pays pourra être révisée au regard des orientations préconisées.

A l'avenir, d'autres réflexions devront être menées afin de répondre aux enjeux de développement du territoire et qui pourront notamment porter sur la mise en œuvre, à l'échelle du Pays :

- d'une politique des déplacements,
- d'une politique foncière et d'habitat,
- d'une stratégie de tourisme durable.

Trois principes doivent orienter la stratégie globale du territoire et la convention territoriale :

1/ La promotion d'un développement durable

Le développement durable désigne un mode de développement qui permettrait de « répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire aux leurs », en cherchant un équilibre entre l'action économique, le développement social et le respect des systèmes écologiques sans que l'un de ces domaines d'intervention soit privilégié au détriment des autres.¹

2/ L'équilibre et la solidarité entre les territoires urbains, périurbains et ruraux qui composent le Pays et qui renvoient à la mutualisation et à la coordination de leurs différentes politiques (transports, habitat etc.)

3/ Le principe de subsidiarité qui renvoie au partage des compétences et des responsabilités entre les différentes collectivités membres du Pays.

Les acteurs du Pays de Caen (élus, membres du Conseil de Développement) ont défini la stratégie de développement du Pays à travers trois axes issus de la Charte de développement du territoire :

✓ AXE 1 : Aménager et structurer le territoire

- 1.1 - Assurer un développement économique harmonieux, anticiper les éventuelles mutations économiques, promouvoir et soutenir l'emploi, la formation et l'insertion
- 1.2 - Favoriser l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique foncière à l'échelle du Pays
- 1.3 - Favoriser une politique de déplacements et de transports, adaptée et harmonisée à l'échelle du Pays
- 1.4 - Développer et valoriser l'offre touristique

✓ AXE 2 : Soutenir et développer l'accompagnement social, l'offre de logements suffisante et diversifiée et les services à la population

- 2.1 - Soutenir et favoriser le maintien, la création, l'adaptation et l'accessibilité des équipements et services à la population, satisfaire les nouveaux besoins en matière de services
- 2.2 - Favoriser une politique de l'habitat et assurer une offre de logements suffisante et diversifiée, pour s'adapter aux besoins
- 2.3 - Favoriser un développement cohérent des équipements sportifs, culturels et soutenir la diffusion des activités sportives, culturelles et de loisirs.

✓ AXE 3 : Préserver et valoriser l'environnement et le cadre de vie

- 3.1 - Protéger et développer la ressource en eau
- 3.2 - Renforcer la réduction et la gestion des divers types de déchets
- 3.3 - Contribuer à la maîtrise énergétique et à la lutte contre le changement climatique
- 3.4 - Préserver et mettre en valeur les espaces agricoles, les paysages, le patrimoine naturel et bâti, et la biodiversité

¹ Définition proposée en 1987 par la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement* dans le Rapport Brundtland.

Au-delà de ces trois premiers axes, il convenait de définir un quatrième axe concernant l'animation et la promotion du Pays :

✓ **AXE 4 : Animer le territoire et communiquer**

Ces axes représentent les grandes orientations du Pays à l'horizon de 10 ans. Ils répondent aux enjeux du territoire et visent à conforter ses atouts et à corriger ses handicaps. Le Pays de Caen soutiendra des projets qui s'inscrivent dans les orientations et les thèmes d'intervention qui en découlent.

Afin d'atteindre ces objectifs et traduire ces ambitions, deux types d'actions structurantes seront mises en œuvre :

- des actions émergentes issues des réflexions menées par le Pays et ses instances.
- des projets structurants² inscrits dans la stratégie du Pays émanant des collectivités. Le champ des maîtres d'ouvrage pourra être élargi aux associations et établissements publics.

² Un projet est dit structurant s'il est d'intérêt au minimum intercommunal ou s'il s'inscrit dans un schéma ou une stratégie territoriale élaborés à l'échelle du Pays.

